

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un
Et le 17 juin

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

Présents : BICHAUD ERIC , DELPEY STEPHANE, GOYER FABRICE, HELLIAN JOEL, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RANDONNIER ELODIE, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, TERREAUX MICHEL

Absents excusés : LENTIGNAC JULIE, MURAT GINETTE

Pouvoirs : LENTIGNAC JULIE suppléée par HELLIAN JOEL et MURAT GINETTE suppléées par LAGORCE CHANTAL.

M. HELLIAN JOEL a été nommé secrétaire de séance.

FIXATION DES TAXES 2021

Cette délibération annule et remplace la délibération 25/2021 du 25 février 2021.

Suite à une anomalie dans le calcul de certains coefficients notifiés sur l'état 1259, il y a lieu que la commune vote à nouveau les taux des taxes directes locales

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire relatif aux taux d'imposition 2021 des taxes directes locales, décide par :

13 POUR, 2 CONTRE de retenir pour 2021 seront les taux suivants :

FONCIER BATI	52.25 %
FONCIER NON BATI	84.75 %

EXONERATION LOYER COMMERCIAUX 1^{ER} CONFINEMENT

Pour faire face aux fermetures de certains commerces lors du 1er confinement, il est proposé d'exonérer les locataires professionnels d'avril mai et juin 2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité d'exonérer les locataires concernés, des loyers d'avril, mai et juin 2020.

REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET RELAIS

M. le Maire rappelle la souscription d'un prêt relais de 700 000 € pour les travaux de restructuration du groupe scolaire. Ce prêt pallie au décalage du versement des aides financières obtenues (DETR, DEPARTEMENT).

M. le Maire précise qu'une partie de ces aides ayant été perçues, il serait opportun de rembourser partiellement ce prêt à hauteur de 300 000 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement anticipé.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE LA SOCIETE DE CHASSE

L'amicale des propriétaires et chasseurs de Queyssac sollicite la mairie afin d'obtenir une subvention pour l'année 2021/2022 pour pallier à l'achat de bracelets supplémentaires imposé par la fédération de chasse.

Après délibération le conseil municipal rejette la requête de l'amicale des propriétaires et chasseurs de QUEYSSAC par 1 ABSTENTION et 13 CONTRE.

PANNEAU EN OCCITAN

M. le Maire précise que le Département lance une opération visant à prendre en charge l'achat des panneaux d'entrée des agglomérations en langue occitane.

Après délibération, le conseil municipal décide par 6 CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 4 POUR de ne pas adhérer à cette opération.

